Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20210702-20210702-33-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

PARIS MUSÉES

20210702-33

Délibération du Conseil d'administration

de l'établissement public Paris Musées

Séance du 2 Juillet 2021

Objet : Mécénat en nature de la société Rairie Montrieux pour le Musée d'Art Moderne de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention de mécénat en nature liant la société Rairies Montrieux à l'établissement public Paris Musées, pour la fourniture de biens et services liés à la scénographie de l'exposition « *Les Flammes, l'Âge de la céramique* », présentée au Musée d'Art Moderne de Paris, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Par délégation, la Directrice générale

A. Sophie de Gasquet

Anne-Sophie de Gasquet